

DÉROGATION MINEURE AVIS PUBLIC

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Municipalité de Saint-Bernard

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard que, conformément à la loi, la Municipalité de Saint-Bernard doit, après étude du comité consultatif d'urbanisme, permettre aux personnes intéressées de se faire entendre sur la demande de dérogation mineure suivante :

Propriété sise au 600, route du Bord-de-l'Eau

Lot no. 2 720 202 du cadastre du Québec

Dérogation : Permettre la reconstruction d'un garage dans la marge avant malgré le règlement de zonage no. 187-2008 à l'article 9.2.a) et autoriser la construction d'un garage d'une superficie supérieure à celle de la résidence à l'article 9.3.

Toute personne intéressée qui désire se faire entendre sur cette dérogation pourra le faire lors de la séance du conseil municipal du 3 août prochain à 20h00. De plus, vous pouvez transmettre des questions ou observations par écrit, par courriel au <u>direction@saint-bernard.quebec</u> ou par courrier au 1512 rue Saint-Georges, Saint-Bernard, GOS 2GO au plus tard le 2 août 2020.

Donné à Saint-Bernard, ce 16 juillet 2020.

(Signé) Marie-Eve Parent

Marie-Eve Parent

Directrice générale et secrétaire-trésorière